

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs,

La rentrée en Seine-Saint-Denis s'est déroulée de nouveau sous protocole sanitaire mais sans protection des personnels puisque certains n'avaient pas de masques fournis par l'éducation nationale le 2 septembre et les collègues avaient des informations contradictoires concernant l'accueil des élèves en cas d'enseignant-e non remplacé-e et pour l'inclusion des élèves d'ULIS ou d'UPE2A. Cette cacophonie, d'une circonscription à l'autre, est notamment le résultat d'une parution très tardive, une fois encore, de la FAQ. Afin de masquer l'impréparation et le non-investissement dans les écoles, Jean Michel Blanquer a une fois de plus préféré générer des polémiques médiatiques. A l'incohérente campagne aux relents racistes sur la laïcité, s'est ajoutée celle du « pauvre bashing » au sujet des allocations de rentrée. Le SNUipp-FSU93 dénonce cette vision abjecte de milliers de familles dignes de notre département, et qui ont heureusement les enseignant-es comme contact premier avec l'institution.

Avant d'aborder le sujet de la carte scolaire, nous souhaitons intervenir sur la gestion des personnels déshumanisée. L'algorithme MVT1D est toujours aussi incompréhensible en particulier pour les collègues avec enfants affecté-es hors vœu. Les représentant-es du SNUipp-FSU 93 sont désespéré-es de constater que des collègues démissionnent ou se mettent en disponibilité parce que la DSDEN 93, n'a pas été en mesure de prendre en compte leur situation personnelle.

Pour les ajustements de rentrée au niveau de la carte scolaire, le SNUipp-FSU 93 revendique toujours la prise en compte de tous les postes de GS dédoublées pour améliorer les décharges direction des écoles maternelles concernées, comme c'est le cas en élémentaire.

Même, si nous constatons par endroits une baisse des effectifs, nous revendiquons un moratoire sur les fermetures pour ne pas désorganiser les écoles après une semaine de fonctionnement et pour éviter au maximum de déplacer des collègues, en particulier les EFS. L'école a besoin de cette bienveillance et des allègements d'effectifs qui permettraient aux enseignant-es d'être au plus près des élèves. Nous insistons, comme en juin dernier lors du CTSD, les enseignant-es en ont besoin pour essayer de réparer les dégâts de la crise sanitaire.

Aucune classe ne doit excéder 25 élèves hors éducation prioritaire, ni 20 élèves en éducation prioritaire (hors dédoublement). Les classes à plusieurs niveaux doivent aussi être limitées à 20 élèves. Les classes de toute petite section doivent être limitées à 15 élèves. Dans l'enseignement spécialisé, les ULIS doivent être limitées à 10 élèves et les classes SEGPA à 15 élèves maximum par division.

Les retards d'apprentissages cumulés pour de nombreux élèves, notamment pour celles et ceux les plus éloignés de l'école, ne sont pas pris en compte par le ministère.

C'est bien un plan d'urgence pour l'école qu'il faut mettre en place rapidement avec le renforcement des équipes pédagogiques par des collègues spécialisé.es et des remplaçant.es, des AESH formé.es et en nombre suffisant, les collègues en charge d'une direction allégé.es des contraintes administratives chronophages inutiles, des conseillers et conseillères pédagogiques formé.es et recentré.es sur la formation continue, des Inspectrices et Inspecteurs plus tourné.es vers leur mission d'accompagnement, des personnels administratifs chargés des tâches hors pédagogie.

**L'éducation prioritaire remise en question**

Le principe fondateur de l'éducation prioritaire de « donner plus à ceux qui ont moins » est remis en cause par l'expérimentation initiée dans trois académies. Par contractualisation, elle subordonne l'allocation de moyens disparates à la réalisation d'objectifs fixés par les rectrices et recteurs. Opacité, instabilité et mise en

concurrence caractérisent ces attributions hors éducation prioritaire tandis que le label REP est menacé. Dans le même temps, la poursuite du déploiement des cités éducatives fragilise le cadre national de l'éducation prioritaire.

Face à la montée des inégalités, dilution du critère social

Alors que la pandémie a creusé les inégalités scolaires, la réforme expérimentée entraîne la dilution du critère social dans des critères territoriaux. L'actuelle carte de l'EP repose sur 4 critères nationaux (taux de bousier, taux de catégories socio-professionnelles défavorisées, taux de retard à l'entrée en 6ème et pourcentage d'élèves en zone urbaine sensible). Dans le cadre de l'expérimentation, les rectorats disposent désormais d'une vingtaine de critères prenant en compte notamment les situations géographiques (urbain/rural) ou encore des critères liés à l'attractivité des postes, la proximité des équipements sportifs et culturels ou encore le climat scolaire. Le cadre national est affaibli au profit de critères locaux, plus sensibles aux pressions des élus territoriaux. Il y a à la fois une négation des spécificités des territoires urbains paupérisés et une mise en concurrence des besoins.

Une contractualisation instable

La contractualisation sur trois ans à travers les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) pose la question de l'engagement dans la durée, particulièrement pour des territoires durablement sinistrés, qui peuvent sortir du dispositif à l'issue du contrat s'il n'est pas renouvelé. Pour les REP+ le gouvernement promeut les cités éducatives qui risquent de renforcer le pilotage du système par les collectivités locales au détriment de la gouvernance Education nationale. En fonction des distorsions de moyens dont disposent les cités éducatives ou des priorités politiques de ces dernières, existe un risque de différenciation préjudiciable aux valeurs d'égalité du service public. Les représentant-es du SNUipp-FSU 93 seront très attentif-ves au devenir des 65% d'écoles en éducation prioritaire cette question est primordiale pour notre département et sera au cœur de nos préoccupations au vu des annonces gouvernementales.

Les cités éducatives

Aux 80 cités éducatives à la rentrée 2019, 46 se sont ajoutées en 2020. Le ministère accélère leur développement avec un objectif de 200 pour 2022. Les cités éducatives modifieront le pilotage de l'école en y amplifiant le rôle des collectivités territoriales et introduiront nombre d'associations non complémentaires de l'école publique, dont certaines pourraient prendre en charge des missions pédagogiques. Dans le 93, nous l'avons bien vu puisque vous avez profilé, monsieur le directeur académique, toutes les directions REP et REP+ implantées en cité éducative.

Il y a nécessité que l'enveloppe budgétaire de l'EP parte des besoins pour une véritable relance de l'EP fondée sur des critères socio-économiques objectifs et transparents, concertés et incluant les écoles orphelines. Une politique de service public ambitieuse (logement, emploi, santé, culture) soucieuse de la mixité sociale est nécessaire.

Les AESH, un métier déconsidéré

Plus d'un personnel sur dix de l'Éducation nationale est accompagnante ou accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). L'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire de ces agentes et agents publics, une amélioration des conditions d'emploi et de rémunération. Pour répondre aux attentes des personnels exprimés lors de mobilisations collectives, il est aujourd'hui urgent d'augmenter les salaires, de créer un véritable statut de la Fonction publique et d'abandonner les PIAL\*.

De nombreuses mobilisations

L'année dernière, les AESH se sont mobilisés à plusieurs reprises au niveau national. La journée de grève du 3 juin a été particulièrement réussie, rassemblant des personnels partout en France pour porter leurs légitimes revendications. Aujourd'hui il y a urgence à améliorer les conditions d'emploi des AESH et à leur garantir une digne reconnaissance de leur travail en faveur de l'école inclusive. Quant à la refonte des grilles salariales de nos collègues AESH, elle ne répond pas aux attentes de ces personnels devenus indispensables au bon fonctionnement des écoles. Un nouveau corps de catégorie B de la Fonction publique doit être créé pour reconnaître les missions exercées par les AESH. Il doit s'accompagner d'un meilleur salaire, de l'assurance d'un temps complet, de réelles perspectives de déroulement de carrière, d'une formation professionnelle

avec la garantie de meilleures conditions de travail. C'est la base indispensable à la reconnaissance d'un véritable métier pour les AESH.

La revalorisation historique des enseignant.es est une grande mascarade que nous dénonçons : non seulement elle ne concerne qu'une partie des collègues mais en plus, les sommes sont ridicules et nous resterons, en terme de salaires, bien derrière une majorité de nos collègues européens. Toujours pas de dégel du point d'indice en vue mais des petites primes sensées calmer notre colère et redonner de l'attractivité à nos métiers.

La création d'une part modulable de l'indemnité REP+ sous conditions est inacceptable.

Les règles d'attribution de l'indemnité REP+ sont modifiées pour la rentrée 2021, une part variable liée à la réalisation d'objectifs est introduite. Cette mise en concurrence génère l'incompréhension des personnels et nuit au travail d'équipe. Le SNUipp-FSU est opposé à cette part variable. Les représentant-es du SNUipp-FSU 93 demande que tous les personnels perçoivent la même part variable, comme cela a été fait pour la part variable ÉCLAIR. A l'époque, ce choix avait été fait par le DASEN et le recteur de reconnaître l'implication quotidienne de tou-ttes les collègues dans toutes les écoles ÉCLAIR. Nous demandons que cela soit aussi le cas en REP+.

Concernant la visite médicale pour les enfants de 3-4 ans, comment va-t-elle être organisée dans notre département ? Encore une obligation supplémentaire sans moyen, le SNUipp-FSU a dénoncé, en CSE et CTM, l'absence de création de postes de médecins scolaires pour assurer cette nouvelle missions alors qu'ils ne sont déjà pas assez nombreux pour couvrir toutes leurs obligations sur l'ensemble du territoire.

La rentrée 2021 se fait donc sans les postes dont le service public d'éducation a réellement besoin pour bien fonctionner et anticiper une éventuelle nouvelle rentrée sous covid (personnels remplaçants, personnels spécialisés des RASED, maîtres supplémentaires...). L'école a besoin d'un plan d'urgence.

En déplacement à Marseille, le Président de la république s'est livré à une véritable provocation en reprenant à son compte les refrains libéraux de transformation de l'école primaire.

Loin du nécessaire plan d'investissement attendu dans le bâti pour la rénovation d'écoles marseillaises délabrées, Emmanuel Macron entend donc dénaturer profondément le fonctionnement actuel de l'école publique. Ainsi les enseignantes et enseignants des quartiers difficiles de Marseille ne seraient pas « motivés » et devraient être « recrutés » par les directeurs d'école ! L'annonce de cette expérimentation sur 50 écoles marseillaises comme dans « plusieurs autres quartiers de la République » et sa généralisation possible à terme remettent sur le devant de la scène la question du statut hiérarchique de la direction d'école.

Les écoles ont besoin, à Marseille comme ailleurs, d'effectifs réduits dans toutes les classes, de personnels spécialisés de Rased et d'équipes pluri-professionnelles renforcées ainsi que d'une formation de qualité à la hauteur des besoins.

Le fonctionnement de l'école a besoin de directrices et directeurs dont les tâches sont allégées et recentrées sur l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique, d'aide administrative et de temps de décharge suffisant.

Cette annonce présidentielle opportuniste lance de la plus mauvaise des façons le débat sur l'école dans la campagne présidentielle. Elle coïncide également avec le second passage au parlement programmé en septembre de la proposition de loi Rilhac, téléguidée par le ministère et largement rejetée par la profession enseignante.

Pour toutes ces raisons le SNUipp-FSU, avec la profession, sera mobilisé lors de la grève éducation nationale le 23 septembre et pour la défense de l'emploi et des salaires le 5 octobre et le 19 octobre avec les AESH.

Nous vous remercions de votre attention.